



**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 12 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à 19h30, le conseil municipal, dûment convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe BRAULT.

**Présents :**

Mesdames Sandrine BARRAUD, Catherine BEJARD, Marylène BOURDILA, Isabelle DAVAL, Monique MEGE et Céline SOUILLE et Messieurs, Laurent BEJARD, Philippe BRAULT, Pascal CHARLES, François FAIVRE, Michel MALLET, Cyril RAYMOND-GONCALVES, Bruno ROQUET et José THOBIE.

**Représentés :** Sophie DRAPEAU représentée par Sandrine BARRAUD, Carole MAIRE représentée par Cyril RAYMOND-GONCALVES,

**Excusés :** Nicolas ARQUE

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 11 mars 2025 et du 14 avril 2025
- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

**I – ENVIRONNEMENT**

- Convention avec la Fédération Départementale des Associations Agréées de la pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

**II – VOIRIE**

**III – BÂTIMENTS**

- Avenant 2 au lot 1 pour la construction de la médiathèque-ludothèque
- Avenant 1 au lot 7 pour la construction de la médiathèque-ludothèque

**IV – AFFAIRES GÉNÉRALES**

**V – FINANCES LOCALES**

- Demande de subvention pour la réfection des deux terrains de tennis extérieurs.
- Demande de subventions pour la fourniture de mobilier et de matériel informatique dans le cadre de la construction d'une médiathèque-ludothèque.

**VI- RESSOURCES HUMAINES – FONCTIONNEMENT**

**VII – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE**

**VIII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION**

**IX – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**X – QUESTIONS DIVERSES**

- Tirages au sort des jurés d'assises
- Dates des prochaines réunions du conseil

\*\*\*\*\*

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h30

L'appel est fait et le quorum est atteint.

François FAIVRE est élu secrétaire de séance.

- Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 11 mars et du 14 avril 2025

Les 2 procès-verbaux n'appellent aucune remarque et sont adoptés.

- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

Tiers	Objet	Compte	Montant TTC	Date	Opération
ORANGE	ETUDE POUR TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU de la Médiathèque	2031	1 312,80 €	14/04/2025	90
VM MATERIAUX	BARRIERES POUR FERMETURE STADE POUR TRAVAUX RENOVATION COURTS	2128	656,83 €	29/04/2025	64
VM MATERIAUX	AMENAGEMENT TERRAINS DE PETANQUE	2128	2 908,69 €	29/04/2025	64

## I – ENVIRONNEMENT

### Délibération 202502036 : Convention avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Au cours des années, l'Auxance a été profondément transformée par la rectification ou la chenalisation de son lit. Ces aménagements ont eu un impact environnemental sur le cours d'eau (disparition d'habitats, dégradation de la qualité de l'eau, ...).

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Clain aval 2021-2026, la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86) projette de réaliser des travaux de restauration d'un tronçon à fort potentiel salmonicole sur la commune de Quinçay.

Préalablement à ces travaux, un état initial de la rivière sera réalisé permettant de déterminer la qualité de l'état écologique de la rivière à partir d'un inventaire piscicole. Par la suite, un suivi scientifique sera réalisé afin d'établir l'évolution des caractéristiques physiques et biologiques du tronçon concerné.

Pour cela, elle sollicite la commune de Quinçay et lui propose la signature d'une convention entre les deux parties afin de l'autoriser à :

- Effectuer des travaux de restauration du cours d'eau
- Lui concéder les droits de pêche de la commune
- Laisser le libre passage aux pêcheurs pour l'exercice de la pêche

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne dans le cadre des travaux de restauration d'un tronçon de l'Auxance.

\*\*\*\*\*

M. MALLET présente un bilan financier des dépenses réalisés à ce jour dans le cadre des missions de salubrité publique pour la gestion des chats de Ringère :

- les dépenses spécifiques liées aux soins et à la stérilisation s'élèvent à 3395 €
- les dépenses de nourriture s'élèvent à 573,65 €

Il reste une dizaine de chats à stériliser.

M. Le Maire va prendre contact avec la préfecture afin de définir exactement quelles seront nos obligations pour l'avenir.

\*\*\*\*\*

M. MALLET indique que sur le dossier déchet, la situation reste identique à celle présentée lors du conseil municipal précédent.

## II – VOIRIE

M. BEJARD indique que le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne pour la rénovation du pont de Moulin Bouchet. La date limite de consultation des offres est fixée au 28 mai à 12h.

## III – BÂTIMENTS

Délibération 202502037 : Avenant 2 au lot 1 pour la construction de la médiathèque-ludothèque :

Dans le cadre des travaux de construction de la médiathèque-ludothèque, les prestations de l'entreprise ARLAUD IRRIBAREN, titulaire du lot 1 « VRD Espaces Verts », ont été modifiées comme suit à la suite de la demande de la maîtrise d'ouvrage :

- Réalisation du raccordement électrique vers bâtiment des services techniques ;
- Réalisation du raccordement pour la fibre ;
- Réalisation d'un réseau eaux pluviales pour évacuation des eaux de toiture en façade Est :

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de 5 511,50 € HT, soit 6 613,80 € TTC.

Pour mémoire, le marché initial du lot 1 (base+PSE) était de 104 535,72 € HT.

Suite à l'avenant N°1 signé le 10 mars 2025, le montant était de 98 854,12 € HT.

L'avenant N°2 représente une plus-value de 5,58 % du montant du marché suite à l'avenant 01.

Au global, l'ensemble des deux avenants introduit une moins-value de 0,16% par rapport au montant initial du marché.

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 en plus-value avec l'entreprise ARLAUD IRRIBAREN, titulaire du lot 1, pour un montant de 5 511,50 € HT, soit 6 613,80 € TTC, portant ainsi le montant du marché pour le lot 1 à 104 365,62€ HT, soit 125 238,74€ TTC.
- **IMPUTE** La dépense en résultant sur les crédits prévus à cet effet ;
- **CHARGE** Le Maire et le trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

Délibération 202502038 : Avenant 1 au lot 7 pour la construction de la médiathèque-ludothèque :

Dans le cadre des travaux de construction de la médiathèque-ludothèque, il était prévu au lot 7 la fourniture et pose d'une boîte à livre pour un montant de 731€ HT.

Après réflexion, la maîtrise d'ouvrage souhaite ne pas conserver cette prestation au marché.

Pour mémoire, le marché initial du lot 7 était de 62 627,65 € HT.

L'avenant N°1 représente une moins-value de 1,18 % du montant du marché initial.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 en moins-value avec l'entreprise OCIH, titulaire du lot 7, pour un montant de 731€ HT, soit 877,20 € TTC, portant ainsi le montant du marché pour le lot 7 à 61 896,65 € HT, soit 74 275,98 € TTC.
- **IMPUTE** La dépense en résultant sur les crédits prévus à cet effet ;
- **CHARGE** Le Maire et le trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

#### IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

#### V – FINANCES LOCALES

##### Délibération 202505039 : Demande de subventions pour la réfection des deux terrains de tennis extérieurs

Lors de sa séance du 14 avril 2025, le conseil municipal a attribué les travaux pour la réfection des deux terrains de tennis extérieurs à la société SAE TENNIS D'AQUITAINE.

Le coût total de ces travaux s'élève à 103 490€ HT.

Pour mémoire, ces travaux consistent :

- À supprimer la haie plantée autour du terrain et dont les racines dégradent la surface de jeux,
- Remplacer cette haie par des filets brise vents,
- Remplacer la clôture existante qui date également des années 80, en mauvais état et qui ne pourra pas supporter les filets brises vents,
- Rénover toute la surface de jeux en remplaçant le TECH STONE en place par une terre battue artificielle (moquette + sable).

Ces travaux, dont la réalisation est prévue au mois de juillet 2025 sont subventionnables par la Fédération Française de Tennis (FFT) à hauteur maximum de 10 500€ par court, et par l'Agence Nationale du Sport à hauteur de maximum de 50%.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants HT	Montants TTC
Réhabilitation de la surface de jeux	73 024,00 €	87 628,80 €
Changement de la clôture	24 436,00 €	29 323,20 €
Suppression des haies	4 950,00 €	5 940,00 €
Pose de filets brise vent	1 080,00 €	1 296,00 €
	<b>103 490,00 €</b>	<b>124 188,00 €</b>

Recettes	Montants HT	Taux
Fédération Française de Tennis	21 000,00 €	20%
Agence Nationale du Sport (Axe 2)	51 745,00 €	50%
<b>Somme des subventions</b>	<b>72 745,00 €</b>	<b>70%</b>
Commune (reste à charge)	30 745,00 €	30%

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer deux demandes de subventions pour la réalisation de ces travaux auprès de :

- La Fédération Française de Tennis pour un montant de 21 000 €.

- L'Agence National du Sport au titre de l'Axe 2 des subventions 2025 aux équipements sportifs pour un montant de 51 745 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis pour un montant de 21 000,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 51 745,00 €.

\*\*\*\*\*

Délibération 202505040 : Demande de subvention pour la fourniture de mobilier et de matériel informatique dans le cadre de la construction d'une médiathèque-ludothèque.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction de la médiathèque-ludothèque devraient se terminer au mois de novembre 2025. Il convient d'équiper ce nouveau bâtiment communal de mobilier en adéquation avec les activités qui y seront développées, et de matériel informatique.

Ce bâtiment sera organisé en 7 espaces :

- L'espace accueil/presse/musique
- L'espace ado
- L'espace adulte
- L'espace animation/jeux
- L'espace Bureau
- L'espace Jeunesse
- L'espace stockage

Ce dernier espace sera meublé uniquement d'éléments de récupération de la bibliothèque actuelle.

Pour les 6 autres espaces, il a été lancé une consultation sur laquelle le conseil municipal devra s'exprimer lors de sa séance du mois de juillet 2025.

Des premiers éléments de chiffrage permettent d'estimer le coût global d'acquisition à 135 000 € HT.

Dans le cadre des subventions octroyées, l'État contribue à financer de tels équipements.

A ce titre la commune de Quinçay peut déposer une demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD équipement matériel et mobilier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter cette aide pour l'aménagement intérieur de la bibliothèque-ludothèque.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montants HT	Montants TTC
<b>Mobilier</b>	125 000,00 €	150 000,00 €
<b>Matériel informatique</b>	10 000,00 €	12 000,00 €
	<b>135 000,00 €</b>	<b>162 000,00 €</b>

Recettes	Montants HT	Taux
<b>DRAC mobilier</b>	62 500,00 €	50%
<b>DRAC matériel informatique</b>	5 000,00 €	50%
<b>Somme des subventions</b>	<b>67 500,00 €</b>	<b>50%</b>

Commune (part du maître d'ouvrage : reste à charge minimum de 20%)	67 500,00 €	50%
--	-------------	-----

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 62 500,00 € pour l'acquisition de mobilier de la médiathèque - ludothèque
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 5 000,00 € pour l'équipement informatique de la médiathèque – ludothèque

\*\*\*\*\*

## **VI- RESSOURCES HUMAINES – FONCTIONNEMENT**

M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouvel agent (Vincent NASLIN) a rejoint les services à compter de ce jour sur un contrat à durée déterminée de 2 mois.

## **VII – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE**

Mme BOURDILA rappelle au conseil municipal que le nouveau PEDT est en cours d'élaboration. Elle informe le conseil municipal que ce vendredi 16 mai, les écoles organisent un marché afin de financer la sortie de fin d'année.

Elle indique également que la DASEN viendra à la rencontre des élus de la CCHP au mois de mai, afin de présenter l'évolution démographique sur le territoire.

## **VIII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION**

Mme BEJARD donne les prochaines dates de manifestation sur la commune :

- 17 mai à 20h30 : concert de Quintus Vox
- 22 mai : journée sport INDIGO
- 24 mai : fête de Masseuil organisée par le comité des fêtes
- 5 juin : concours de belote des séniors
- 7 juin : tournoi de foot de l'AS Quinçay
- 18 juin : fête du périscolaire
- 27 juin : fête des écoles

Mme BARRAUD informe le conseil municipal de la distribution de la Quincette lors de la semaine du 19 mai.

## **IX – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

M Le Maire informe le conseil municipal que 2 incendies se sont déclarés dans les déchetteries de la CCHP.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

- Tirage au sort du jury d'assises

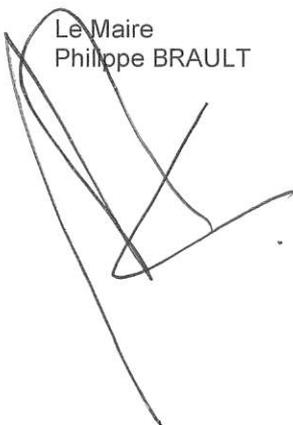
Suite au tirage au sort réalisé pendant le conseil municipal, les personnes suivantes seront informées de leur désignation pour le jury d'assises :

- Madame Manon BLANCHARD
- Monsieur Hugo HUSSENET
- Monsieur Fabien BEAULIEU
- Madame Laurence CHIPEAUX née JAN
- Monsieur Ludovic DRAPEAU
- Madame Pascale GIRAULT née BELET

- Dates des prochaines réunions du conseil municipal :
  - Mardi 10 juin 2025 (19h30)
  - Lundi 7 juillet 2025 (19h30)
  - Mardi 2 septembre 2025 (19h30)
  - Lundi 13 octobre 2025 (19h30)
  - Mercredi 12 novembre 2025 (19h30)
  - Lundi 8 décembre 2025 (19h30)
- M. Cyril RAYMOND CONCALVES indique que certains arbres au Lavoir de Ringère et à La Planche paraissent dangereux et prêts à tomber, et que les poteaux téléphoniques et électriques n'ont toujours pas été remplacés par SOREGIES et ORANGE.
- M. Pascal CHARLES tient à souligner la qualité des cérémonies du 8 mai 45 et félicite Mme Monique MEGE pour le travail réalisé et le livre publié.
- Mme Monique MEGE remercie la municipalité pour son soutien logistique et financier

Fin de séance à 20h45

Le Maire  
Philippe BRAULT



Le Secrétaire de Séance  
François FAIVRE

